

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice sauf :

Pouvoir : I. CHEVALIER ayant donné pouvoir à G. JULIEN

Absents : J MARTIN, S LAUNAY, Y RIGAULT, F RAMAGE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Guillaume JULIEN, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

P. CUSSON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du 09 Juin 2023 est approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Considérant qu'il y a lieu de procéder à quelques ajustements d'ordre budgétaire au vu du budget primitif voté, il convient de prendre une délibération. Elle consiste à procéder à des mouvements de crédit pour abonder le chapitre 23 (immobilisations en-cours différées sur plusieurs exercices).

Vu le budget primitif 2023 adopté le 08/02/2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillée dans le tableau ci-dessous :

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	23	2313 Constructions	+ 250 000 €	
Investissement	21	2128 Autres agencements et aménagements	- 200 000 €	
		2188 Autres	- 50 000 €	

- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens.

-

TARIFS CONCESSIONS COLOMBARIUMS

M. le Maire informe les membres présents que les travaux de fourniture et pose de 3 colombariums viennent de s'achever et que par conséquent il est nécessaire de définir les tarifs des concessions correspondantes.

A compter du 1er juillet 2023, il est proposé de voter les tarifs de concession des colombariums comme suit :

	Tarifs proposés
Concession 15 ans	500 €
Concession 30 ans	750 €

Il est proposé d'augmenter les tarifs des concessions des caves urnes et de le porter à
- 450 € pour 30 ans
- 800 € pour 50 ans
- La gravure sur la colonne (50 €) reste inchangée.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Cession parking de Bel Air

Monsieur le Maire signale avoir été relancé par la propriétaire de la Maison à l'entrée de la rue de Bel Air pour faire l'acquisition du parking. La proposition pourrait être de 5 000 € plus les frais de géomètre + les frais de notaire.

Le conseil émet un avis favorable. Ce dossier fera l'objet d'une délibération une fois le bornage réalisé.

Facture Comité des Fêtes

Le comité des fêtes a co-organisé la fête des inaugurations. Le conseil s'était engagé à couvrir les frais du comité. Le montant s'élève à 8 000 € (repas, boissons).

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour régler la facture au comité des fêtes de 8 000€.

La séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance

